



Cadre réservé à l'Administration,

Date de réception en Mairie :

Avis du Maire :

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DES FÊTES FAMILIALES

A adresser à M^{me} Le Maire de Champs-sur-Marne :

- Par courrier : Mairie de Champs-sur-Marne – BP1 Champs-sur-Marne – 77427 Marne La Vallée Cedex 2.
- ou par mail à : courrier@ville-champssurmarne.fr
- ou à déposer à l'accueil de la Mairie,

Au minimum 1 mois avant et au maximum 7 mois avant la date de l'évènement. Après étude de la demande et si acceptation, un dossier déterminant les modalités de réservation sera envoyé à l'utilisateur. Dans le cas contraire, un courrier de refus vous sera adressé.

La Maison des Fêtes Familiales est louée exclusivement aux campésiens pour l'organisation de manifestations à caractère familial.

Je soussigné(e)

Madame, Monsieur

Domicilié(e)

77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Téléphone personnel :

Téléphone portable :

Mail :

Sollicite la réservation de la **MAISON DES FETES FAMILIALES**, située Rue Flandres Dunkerque à Champs-sur-Marne, à la date du :

Ou éventuellement le ou le

•Objet (mariage, baptême, anniversaire, ...) :

.....

•Nombre de personnes attendues (capacité de 120 personnes maximum) :

.....

Visa du Maire Adjoint délégué à la Vie Associative,

Corinne LEGROS-WATERSCHOOT

Fait à Champs-sur-Marne, le

Signature,

**Dossier à compléter et à retourner
sous 8 jours avec les pièces justificatives.**

Dans le cas où la salle vous serait attribuée, il vous sera demandé les justificatifs suivants :

Justificatifs et pièces à fournir :

- Photocopie du justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ou de téléphone)
- Photocopie de la carte d'identité de l'utilisateur
- Justificatif de la cérémonie (faire-part de mariage, de fiançailles, de baptême, carte d'identité de la personne dont on fête l'anniversaire)
- Attestation d'assurance responsabilité civile avec extension dite « organisateur de fête familiale et privée » pour l'organisation d'une fête familiale qui se déroulera à la Maison des fêtes familiales sise rue Flandres Dunkerque à Champs-sur-Marne le (date de la manifestation) de 8h à 5h le lendemain matin.
- Règlement intérieur.
- Convention.

Caractéristiques de la salle :

- **Capacité :** 120 personnes
- **Matériel :** 21 Tables - 120 chaises uniquement – 1 armoire froide
1 cuisinière (possibilité de réchauffage uniquement)
1 armoire à disposition du prestataire de service.

Amplitude horaire :

La mise à disposition de la salle se fait du matin 8h (le jour de l'évènement) jusqu'à 5h le lendemain où elle doit être libérée, propre et rangée.

Tarifs et Règlement : (délibération N° 21 du Conseil Municipal du 20 juin 2016)

Utilisation en semaine : 325€

Samedi/dimanche ou jours fériés : 400€

Caution : 550€

(Décomposée comme suit : 250 € pour l'immobilier et 300 € pour le mobilier)

Le paiement de la salle doit être effectué dès la constitution du dossier, soit 7 mois au plus tôt avant l'évènement et 1 mois au plus tard.

Ces chèques de caution seront encaissés au cas où vous auriez dégradé la salle ou son mobilier.

Les chèques sont à établir à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**

Si aucune dégradation n'est constatée, ils vous seront retournés par courrier sous 1 mois après l'occupation de la salle.

Le dossier doit être complet 1 mois avant la manifestation.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Service Vie Associative - Animation

Mairie de Champs sur Marne

01 64 73 49 00

Mail : courrier@ville-champssurmarne.fr